

Dijon le 10 Juillet 1852,

Le Prince Louis-Napoléon,
Président de la République.

Handwritten signature/initials on the left margin.

Messieurs,

Les habitants de la petite ville de Volay
(Côte-d'Or) qui presque tous, se livrent à la culture
de la vigne, ont été cruellement frappés dans
la journée du 26 et hier dernier.

La vigne qui offre les plus belles espérances,
a été littéralement hachée par la grêle qui a
détruit non seulement la récolte de l'année courante
mais même celle de l'année prochaine, les
jeunes pousses, appelées tavilles dans le pays,
n'existent plus.

Grâce à Dieu, le désastre qui ^{surve}
de moyens d'existence à une population tout
entière, la violence de l'orage et l'abondance
des eaux ont enlevé la terre végétale des
terreins en pente où la vigne est plantée et
l'ont accumulée dans le fond des vallées, où
elle a encombré les ~~canals~~ ruisseaux et
étouffé les céréales.

Les malheureux habitants de Volay sont
en même temps privés de leurs ressources et
obligés de reconstituer, pour des travaux
considérables, le sol de leurs propriétés.

Les pertes des récoltes sont évaluées par un
parcours verbal régulier dressé conformément
à l'arrêté du Gouvernement du 24 Février
an VIII, à la somme de 114,292.

Celles qui affectent le sol sont
estimées à une somme égale de 114,292

ce qui élève l'importance du
sinistre au chiffre ^{en numéraire} considérable de 228,584.

Je me suis assuré dans ma tournée de
révision que ce chiffre n'est ni d'exagération.

Handwritten signature/initials at the bottom left.

Handwritten signature at the bottom right.

~~Le Secours de la part de la population de la~~
d'une population dévouée, Jeviens, Messieurs,
en faveur d'une population dévouée
implorer pour ces ~~deux~~ les secours
que votre bienfaisance répond sur toutes des
enfants.

Le dévouement des habitants de Volay et
leurs bienveillances sauront reconnaître, Jeviens,
le bienfait dont ils vous seront redevables.

Les secours que j'ai l'honneur de solliciter
~~de votre part dans le cas qui est, la situation~~
de l'Intérieur, de l'Organisation de la Commune
pourra accorder son le centre ~~spécial~~ dont il
des poses. ~~Le cas de S à G pour lequel us de deux d'élèves habituellement, dans~~
~~une partie ne devait pas proportionnelle d'élèves dans les cas particuliers, à l'égard~~
du district et de la classe où il réside des Victimes.

Jeviens avec le plus profond respect,

V. Cousineau,

Votre très humble et très obéissant

Serviteur

Le Préfet de la Côte-d'Or.

un autre objet de suppléer
et insuffisant de plus

Malay le 27 mai 1852

Le Juge de paix du canton de Malay
à Monsieur le préfet du département de la Côte d'Or,

Monsieur le préfet,

Il m'empêche de vous faire part d'un affreux désastre qui
vient de ravager les communes de Malay, Ciry, Cormot et Vaubigny, non,
ainsi qu'une partie du plateau de carrière coté sur les communes d'Antigny,
Larose, Sautour, Bray et St romain.

Sur les quatre heures du soir un orage épouvantable a éclaté
sur les communes que je viens d'avoir l'honneur de vous indiquer - ce
orage versait des torrents de pluie - le plus fort de l'orage a éclaté
sur les communes de Malay, Ciry et Cormot. - les pertes sont
incalculables, car non seulement les récoltes sont perdues en totalité mais
encore les terres dans un grand nombre d'endroits ont été entraînés
par la quantité d'eau qui tombait en même temps que la pluie.
- Il est impossible de se faire une idée d'une pareille catastrophe
- De mémoire d'homme on n'a jamais rien vu de semblable dans

le contour, — en n'a heureusement aucun accident à Digne.

Sachant que les maîtres doivent écrire à monsieur le sous-préfet
et prendre, monsieur le préfet, le libéral de m'adresser directement
à vous et de vous supplier, au nom de nos malheureux justiciables,
de vouloir bien prendre toutes les mesures nécessaires pour leur faire
obtenir un secours ou un dégrèvement. — Je ne doute pas un
seul instant que raison d'intérêt que vous portez à tous
nos administrés vous ne puissiez me donner en considération.

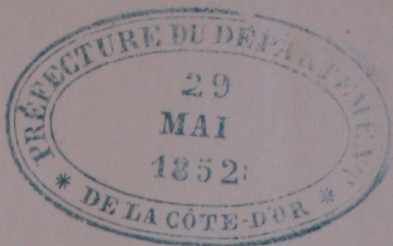
Permettez-moi, je vous prie, monsieur le préfet, l'assurance
de profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très
obéissant serviteur.

Edouard Janin

DÉPARTEMENT
de la
CÔTE-D'OR.
SOUS-PRÉFECTURE
DE
BEAUNE.

Beaune, le 28 Mai - 1852.



1^{re} Division.
Adm. ou G^{de}

Monsieur le Préfet,

Sinistres
Orage à Jury
Cormot, Vauchignon
& Nolay.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un orage survenu le 26 de ce mois, a ravagé les territoires des communes de Jury, Cormot, Vauchignon & Nolay. Toutes les récoltes sont entièrement perdues; la grêle tombait avec une telle force, que plusieurs moutons ont été tués dans les champs; plus de 800 carreaux ont été brisés à Nolay. Dans cette commune, les rues sont encombrées de terre & de pierres que la crue des eaux a entraînés dans son courant.

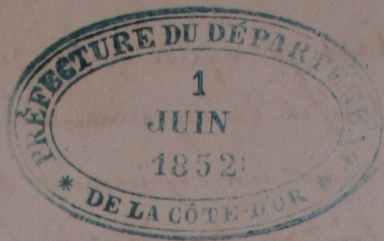
J'aurai l'honneur de vous transmettre, par un des prochains courriers, la nomination des commissaires qui seront chargés de reconnaître & évaluer les pertes causées par ce sinistre.

Agriez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma respectueuse considération
Le Sous-Préfet de Beaune.

a Lubatt

Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or

Vauchignom le 28 mai 1852



M. Monsieur
Monsieur le préfet du département
de la Côte-d'Or

Le Maire &
Les soussigné habitant de la
Commune de Vauchignom vous supplie
humblement et vous expose

Que le mercredi vingt-sept mai dernier
entre quatre et cinq heures du soir un orage
qui par la violence de la grêle a enlevé
presque entièrement la récolte en vin et une
partie de celle en grain de cette commune et
la récolte en fruit ^{d'arbre} une partie, et a enlevé ^{presque} totalement
les cheneviers, de sorte que cette orage a causé
un dommage considérable, que les terres ^{des}
vignes ont une partie emmenée ^{ruinée} par le vent et
les vignes hachées par la grêle donc il n'y a plus
d'espoir de récolte donc nous comptons sur cette
récolte qui avait très belle apparence au printemps
donc cela nous cause une perte considérable,
occasionné par la violence de la grêle

C'est pourquoi nous supplions monsieur
le préfet du département de la Côte d'Or, d'avoir
à ordonner un dégrèvement sur la contribution
foncière au habitant de la commune de Chan-
chignen et propriétaire de vignes, d'après le rapport
des experts que nous vous présentons au tout
autre que vous choisirez, pour reconnaître la
perte occasionnée par le susdit orage. —

Nous vous présentons pour experts les sieurs
David Grefin de la Justice de paix du canton
de Nolay, et le sieur Coupet père propriétaire
à Sainpigny (département de Saône et Loire) lequel
dresseront rapport à la vue des lieux qui vous sera
adressé pour être par vous statué à ce qui de
droit et vous prie de Justice que nous attendons
de vos administrés

Nous sommes avec respect

Monsieur le préfet

vos très humbles et très obéissants

Serviteurs

Marcou Baret
Boisson Maupoil Prévost

Grillot Bresson

Montaudou Dumoulin
Boisson Yelland

Boisson Enoit Yaboué
Clerd de Mott P. D. V.

Dorrand
Dupont Boisson mortier
Boisson

B. Charrier

Lemain

Brettes



Département
de la
Côte d'Or

Létang-Vergy, le 27 Mai 1852.



Commune de

Le Maire de la commune de
Létang-Vergy.

Létang-Vergy

A Monsieur le Préfet
de la Côte-d'Or.

Demande de
secours pour la
grêle.

Monsieur le Préfet,

Un affreux orage vient de jeter
la désolation parmi les habitants
de cette commune. Cet orage, qui
s'est fait sentir dans la soirée d'hier
26 Mai, a ravagé nos récoltes
et nos terres de telle sorte qu'il n'y
a pas lieu d'espérer le moindre
produit de ces récoltes. Les effets
de cet orage ont été tels qu'en un
instant on a vu les terrains ravinés,
des ruisseaux immenses entraîneraient
dans leurs cours tout ce qui se
trouvait dans leurs passages; les
terrains ont été emmenés, les blés
arrachés et brisés; des murs renversés

Des jardins, dont les murs ^{qui servaient}
de clôture, ont été renversés presque
entièrement, sont dans un état pitoyable.

Des encombrements sont répandus
sur les propriétés, enfin tout ce qui
s'est trouvé dans le cours de l'incendie
que bois, charbon et autres choses ont
été emmenés et perdus. Déjà l'année
dernière les terres et les récoltes furent
grandement endommagées. Les
habitants qui ont eu beaucoup à
souffrir de ces pertes sont aujourd'hui
d'hui, Monsieur le Préfet, dans
l'état le plus misérable, se trouvant
sans ressources. Je viens donc, Monsieur
le Préfet vous prier de vouloir bien
envoyer des experts pour constater
les pertes et reconnaître l'état de détresse
ou se trouve cette commune. J'ai
l'espoir M. le Préfet que vous ferez
ce qui dépendra de vous pour faire
participer les habitants de cette dite
commune aux subventions accordées
aux malheureux

Et ferez justice

Agreez, Monsieur le Préfet
l'hommage de mon profond respect

G. Rollé

P. M. Jean arrivait dans le village à
deux heures de hauteur

Messanges le 28 Mai 1852.

1^{re} Division

Finances.

Grêle.

Demande d'un secours.



Monsieur le Préfet,

Messanges fur déjà ravagé l'année
dernière.

Nous venons d'être ravagé par l'orage du 26 courant.
Déjà l'année dernière notre pays fut atteint par l'orage du 3
Juin qui détruisit la totalité des récoltes de vin: cette fois l'orage
a passé sur une partie du territoire, il est vrai, mais précisément
sur celle qui est en vigne et qui fait la majeure partie de l'étendue
territoriale et n'a rien ^{laissé} laissé, absolument rien.

Je n'ai pas besoin, Monsieur le Préfet, de vous dire que
le double accident qui vient de nous frapper va plonger dans
la plus grande pauvreté les vigneronns de notre pays, vous
l'appréciez fort bien.

Et j'ai l'espoir que vous allégerez nos misères en nous
faisant accorder une bonne part dans les secours que le
gouvernement mettra à votre disposition.

Veuillez, Monsieur le Préfet, agréer mes
profonds respects.

Le Maire de Messanges

Monsieur le Préfet de la
Côte-d'Or



J. J. Millan

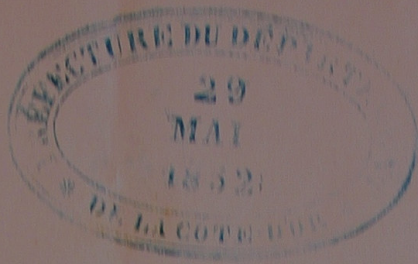
4 Divisione.

Finanze.

Grile.

Demande de son service pour
partir de l'été 1852.

Berry le 27 Mai 1852



Monsieur le Préfet,

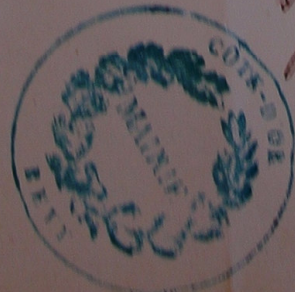
L'orage d'hier a perdu entièrement et sans
aucune ressource le récolte des céréales de toutes
espèces ainsi que la majeure partie de la récolte des graminées.

La grêle tombait par tournois et a couvert la
région presque sur le tiers, les eaux ont formé des
cavités effrayantes et ont enlevé les arbres, les parois
et tout ce qui était susceptible de leur passage.

Malgré tout, les habitations sont dans la
plus grande désolation d'avoir perdu leur
récolte de céréales et de légumes qui forment leur grand
espoir. Les cultivateurs d'autre part gémissent au possible
des pertes qu'ils éprouvent dans leurs récoltes à faire
en froment, seigle etc et dans les mauvaises récoltes
réparatrices à faire dans leurs propriétés. La
récolte des herbes antiputrides est également ravagée et par
la grêle et par les ravages. La grêle est tombée pendant
une heure.

Un tel état de choses ne peut être réparé sans
un grand secours dans les secours que le gouvernement veut abayer
sans à votre disposition.

Et recevoir les très humbles respects de vos dévoués
P. Arbinet
P. Thieriot & Compagnie
Henri Ybinié marié
C. Beiveaux
J. Houvent



[Signature]